

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Service bancaire de base pour les entreprises

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux motifs de refus dans le cadre du service bancaire de base pour les entreprises.

Le projet vise à établir des motifs de refus que la chambre bancaire de base doit prendre en compte lors de l'évaluation d'une demande d'obtention de service bancaire de base. Les motifs de refus s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que du respect des sanctions financières.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 décembre 2022 relatif au service bancaire de base pour les entreprises

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be